



**GROUPE AIRWELL SA**

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social : 10 rue du Fort Saint-Cyr, 78180 Montigny Le Bretonneux

824 596 795 R.C.S. Versailles

(ci-après « **AIRWELL** », le « **Groupe** » ou la « **Société** »)

<https://www.airwell.com/fr/>

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**31 DECEMBRE 2024**



## Table des matières

<b>A. RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>3</b>
<b>B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CLOS AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>16</b>
<b>C. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>37</b>
<b>D. RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>61</b>
<b>E. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>89</b>

A. RAPPORT DE GESTION SUR LES  
OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2024

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 24 JUIN 2025**

\*\*\*

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Annuelle en application des statuts et de la loi sur les Sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

**I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

**I.1- Activité de la Société**

**I.1-a) Sur les plans technique et commercial**

L'année 2024 a été marquée par une conjoncture économique très difficile pour tous les acteurs du marché de la pompe à chaleur, avec un marché en Europe qui a enregistré une baisse des ventes d'environ 23% et proche de 50% sur les gammes Air/Eau.

Groupe Airwell affiche donc exceptionnellement et pour la première fois un repli de son chiffre d'Affaires par rapport à l'année précédente. (-22%).

Malgré ce contexte, plusieurs projets prometteurs ont vu le jour et contribuent au développement et à la transformation de la société.

Parmi ceux-ci, le lancement d'un projet de développement aux Antilles, avec 2 établissements secondaires. Un premier en Guadeloupe, déjà mis en place en 2023, et un second en Guyane créé en juin 2024. Suite aux délais nécessaires à l'installation et à l'approvisionnement de stock à partir de juin 2024, la commercialisation sur ces deux établissements n'a réellement démarré qu'en juillet 2024 et a montré des débuts encourageants.(2.9M€ de CA)

Par ailleurs, en février 2024, Groupe Airwell a pris une participation minoritaire de 13.04% pour une valeur de 300 144€ dans la société Synerpod ; Start Up innovante, basée à Nantes. Cette société créée en 2021 vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat collectif et individuel en précarité énergétique. Cette participation contribuera au développement de la filiale Airwell Industrie, usine à Brest acquise par le Groupe en juillet 2023.

Le Groupe a également créé deux nouvelles filiales au cours de la période. La filiale Airwell Italia, afin d'assurer plus facilement le service après ventes sur le territoire italien et la filiale Leezy, en mai 2024, avec pour objectif d'accroître la présence du groupe dans les projets de rénovation globale pour les particuliers.

## **I.1-b) Sur les plans juridique et capitalistique**

L'exercice 2024 a été marqué par les nombreuses décisions suivantes sur les plans juridiques et capitalistiques :

**I.1-b.1.** En date du 17 avril 2024, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer notamment sur lesdits comptes sociaux et consolidés ;
- Questions diverses ;

**I.1-b.2.** Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire le 26 juin 2024 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Renouvellement des mandats d'Administrateur ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

### A titre extraordinaire :

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ;

### A titre ordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**I.1-b.3.** En date du 28 juin 2024, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration de la Société ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général ;
- Répartition de la rémunération des administrateurs ;
- Pouvoirs.

**I.1-b.4.** En date du 18 octobre 2024, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Présentation des Prévisions 2024 et 2025 ;
- Focus sur les Projets Stratégiques ;
- Environnement digital en cours de développement (Air Home / Air Master / Air Nest) ;
  - o AIRWELL Industrie : Dossiers de subvention déposés / En cours de négociation pour un financement Global (BPI, région, banque), opportunité de reprise d'une usine à Nantes et évolution du projet ;
  - o LEEZY : Constitution des équipes et finalisation des sujets de certifications, premières actions commerciales, plan d'actions ;
  - o AIRWELL Antilles : Ouverture d'un partenariat sur la Martinique, point de situation des autres zones ;
- Situation financière du Groupe, recherche de financement, bonus fournisseurs, opération de déstockage ;
- Analyse globale de l'organisation du Groupe, remise à plat des besoins dans chaque département et restructuration envisagée ;
- Questions diverses ; et
- Pouvoirs.

**I.1-b.5.** En date du 19 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société a pris les décisions suivantes :

- Examen et validation du Budget 2025 ;
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

### **I.3- Activités de recherche et de développement et croissance externe**

Au cours de 2024, Groupe Airwell a poursuivi son développement de solutions éco-thermiques innovantes afin d'avoir une offre adaptée au besoin des clients finaux.

Le montant alloué au cours de l'exercice à la recherche et au développement de nos solutions s'élève à 400 K€.

En outre, le Groupe Airwell a également investi dans le développement d'une chambre froide solaire autonome dont les dépenses se sont élevées à 356K€ sur l'année 2024.

Le montant alloué en 2024 en Recherche et développement s'élève ainsi à 756K€.

### **I.4- Évolution prévisible et perspectives**

L'année 2024 a été une année exceptionnellement difficile pour tous les acteurs du marché, et le Groupe Airwell a été impacté également. En 2025, le Groupe anticipe une activité encore tendue sur le premier semestre, mais un rebond est attendu sur le second semestre. En outre, les nouvelles activités et filiales (Les Antilles, Leezy et Airwell Industrie) vont également apporter leur contribution et Le Groupe Airwell devrait ainsi renouer avec des résultats positifs.

### **I.5- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social**

### **I.5-a) Sur les plans technique et commercial**

La société a obtenu un emprunt de 400 k€ auprès de la Société Générale afin de financer son développement. Dans le cadre du développement d'une brique digitale associée à la conception par la filiale Airwell Industrie d'une pompe à chaleur innovante à faible potentiel de réchauffement planétaire, une subvention a été obtenue d'un montant de 521 973€ ainsi qu'une avance remboursable de 347 982€ , soit un financement total de 869 955€ sur Groupe Airwell SA. Un montant équivalent a également été octroyé à la filiale Airwell Industrie pour le développement de la PAC. L'aide totale sur le Groupe s'élève ainsi à 1 706 786€.

### **I.5-b) Sur les plans juridique et capitalistique**

Néant.

### **I.6- Risques et/ou incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Néant

## **II - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

### **II.1.a - Exposé sur les chiffres sociaux de GROUPE AIRWELL**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 48 866 394 € contre 63 537 137 € euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 50 001 777 € contre 63 686 239 € au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 50 839 104 € contre 62 245 338 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme de -837 326 € contre 1 440 900 € au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 953 889 € (contre un résultat négatif de 858 370 € au titre de l'exercice précédent) et d'un résultat exceptionnel négatif de -23 007 € (contre un résultat de 63 997€ euros au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par une perte de -1 803 483€ (contre un bénéfice de 411 538€ au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2024 le total du bilan de la Société s'élevait à 47 809 085€, contre 47 749 910€ au titre de l'exercice précédent.

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de notre Société sont positifs à hauteur de 7 498 511 € au 31 décembre 2024.

### **II.1.b – Chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Les chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. (Principes comptables français)

La société bénéficie de l'exemption de publication de comptes consolidés mais des comptes consolidés ont été néanmoins établis sur une base volontaire afin d'assurer une meilleure information des parties prenantes. Ces comptes consolidés établis sur une base volontaire seront certifiés par notre commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 50 632 372€
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 52 257 381€
- Le résultat d'exploitation ressort à la somme négative de 1 419 228€
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à la somme négative de 1 708 444€

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres consolidés sont positifs à hauteur de 8 900 736€ au 31 décembre 2024.

**II.1.c** – Conformément à l'article R. 225-102 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les résultats des cinq derniers exercices de la Société relatifs aux comptes sociaux :

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
<b>I. - Situation financière en fin d'exercice</b>						
a) Capital social.	304 177,10	304 177,10	242 361,30	217 361,30	200 000,00	200 000,00
b) Nombre d'actions émises.	6 083 542	6 083 542	4 847 226	4 347 226	20 000	20 000
<b>II. - Résultat global des opérations effectives</b>						
a) Chiffre d'affaires hors taxe.	48 866 394	63 537 137	55 442 665	18 440 490	15 325 999	15 171 290
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	506 436	2 802 777	1 388 730	744 952	274 685	-40 079
c) Impôts sur les bénéfices.	-10 740	106995	37 470	0	0	0
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	-1 803 483	411538	403 653	246 105	81 932	23 096
e) Montant des bénéfices distribués.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>III. - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>						
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.						
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.						
c) Dividende versé à chaque action.						
<b>IV. - Personnel</b>						
a) Nombre de salariés.	84,69	71	68	40	38	32
b) Montant de la masse salariale.	5 059 059	5 015 645	4 257 112	2 146 540	1 565 526	1 506 076
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	2 381 596	2317141	2079448	1 016 960	747 602	653 958

## **II.2- Méthodes de présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

## **II.3- Charges et dépenses « somptuaires »**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, pour un montant de 129 290€.

## **II.4 - Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2024, s'élevant à -1 803 483 euros, au poste report à nouveau à hauteur -1 803 483 €.

## **II.5- Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende.

## **III - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Les filiales et participations de notre société sont listées ci-dessous :

Airwell Academy SAS, au capital de 500€, détenue à 80%.  
Airwell Industrie SAS, au capital de 500 000€, détenue à 100%  
Airwell Italia SRL, au capital de 10 000€, détenue à 100%  
Leezy SA, au capital de 100 000€, détenue à 100%  
Synerpod, au capital de 21 000€, détenue à 13.04%

De plus, depuis 2023, les titres de la société Airwell Residential, à hauteur de 2 500 000€, sont détenus en fiducie. Un contrat de Fiducie a en effet été conclu au bénéfice de Delta Alternative Management, en garantie d'une émission obligataire émise par le Groupe Airwell et souscrite par le fonds « France Economie Réelle ». Le contrat de Fiducie a pour objet de transférer au fiduciaire Delta Alternative Management, la propriété des actifs fiduciaires en garantie du complet paiement et remboursement des dettes garanties. Cette sûreté est constituée par le transfert en pleine propriété des actifs fiduciaires par le constituant au fiduciaire qui les détiendra dans le patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

#### **IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL**

Par application des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2024, la Société détient 16 082 actions propres.

La majorité du capital est détenue par Marvik Holding.

#### **V - INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

##### **a. Informations concernant les mandataires sociaux :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

<b>Nom du mandataire</b>	<b>Mandat au sein de la Société</b>	<b>Mandat ou fonction exercé dans une autre société</b>	<b>Nom de la société</b>
<b>Laurent ROEGEL</b>	Président Directeur Général	Président	MARVIK HOLDING
<b>Laurent ROEGEL</b>	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROMA
<b>Laurent ROEGEL</b>	Président Directeur Général	Co-gérant	SCI ROEGEL & ASSOCIES
<b>Anne-Laurence IMBERT</b>	Administrateur		
<b>Philippe CORMIER</b>	Administrateur		
<b>Stéphanie LE BEUZE</b>	Administrateur	Administratrice indépendante  Présidente  Gérante	Hypay, BioUV  Naxos Capital 3, Naxos Capital 4, Loulea, ProOrca Group Reseelient  Fédération Participations

##### **b. Contrôle des Commissaires aux comptes**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

## **Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce**

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

### **Concernant les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :**

NEANT

### **Concernant la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées :**

NEANT

## **c. Situation des mandats des dirigeants, administrateurs, censeurs et Commissaires aux comptes de la Société**

### **1. Mandants des dirigeants, administrateurs et Censeurs de la Société :**

- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Madame Anne-Laurence IMBERT aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Philippe CORMIER aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Le Conseil d'administration du 14 juin 2021 a décidé de nommer Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2024** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- L'Assemblée générale du 14 juin 2023 a décidé de nommer Madame Stéphanie LE BEUZE aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2026** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- L'Assemblée générale du 26 juin 2024 a décidé de renouveler les mandats de Madame Anne-Laurence IMBERT, Monsieur Philippe CORMIER, Monsieur Laurent ROEGEL, aux fonctions d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2027** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Le Conseil d'administration du 28 juin 2024 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Laurent ROEGEL aux fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année **2027** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### **2. Mandats des Commissaires aux comptes de la Société :**

L'Assemblée générale du 14 juin 2023 a renouvelé les mandats de :

- **ERNST & YOUNG AUDIT**, société par actions simplifiés dont le siège social est sis 1/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 438 476 913, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ; et

- **AUDITEX**, société par actions simplifiées dont le siège social est sis 51/2 Place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 377 652 938, en qualité de commissaire aux comptes suppléants,

pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2028.

**d. Informations relatives aux délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :**

Au cours de l'assemblée générale mixte le 14 juin 2023 il a été donné pouvoir au Conseil d'administration à l'effet de :

- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ; Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) ; Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires ;
- émettre et attribuer des bons de souscription d'actions « BSA 2023 », avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes. Le montant maximum de BSA 2023 à émettre, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant de trois cent mille (300.000) bons de souscription d'actions.

il est rappelé que les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 17 octobre, ont fait usage de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2023 à l'effet d'attribuer deux cent quarante mille (240.000) BSA 2023 .

Au cours de l'assemblée générale mixte le **24 juin 2024** il a été donné pouvoir au Conseil d'administration à l'effet de :

- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.

- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société. Le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de trois cent mille euros (300.000€) euros.
- émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers. Le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises en vertu de la présente délégation, est fixé à 3% du capital augmenté.

## **VI- ACTIONNARIAT SALARIE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'à la date de rédaction du présent rapport, comme à la date de clôture de l'exercice, les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise représentent moins de 3 % du capital social, la Société n'ayant pas mis en place de plan de participation des salariés au capital.

## **VII - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS**

Au titre des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés, dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devra comprendre, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard (c. com. art. L. 441-6-1).

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés en euros TTC (toutes taxes comprises)

### **Solde au 31 décembre 2024 des dettes (TTC) à l'égard des fournisseurs par dates d'échéances**

<b>Dettes en €</b>	<b>Non échues</b>	<b>0 - 29 jours</b>	<b>30 – 59 jours</b>	<b>60 - 89 jours</b>	<b>&gt; 90 jours</b>	<b>Solde au 31.12.2024</b>
Fournisseurs Français	702 313	855 711	804 305	397 500	482 597	3 242 426
Fournisseurs étrangers	4 538 898	95 457	27 064	404 646	44 161	5 110 226
Fournisseurs interco	1 045 088	358 549	958 132	2 830 467	3 176 191	8 368 427
<b>Total TTC</b>	<b>6 286 299</b>	<b>1 309 717</b>	<b>1 789 501</b>	<b>3 632 613</b>	<b>3 702 949</b>	<b>16 721 079</b>
% du total des dettes TTC	37.6%	7.8%	10,7%	21,7%	22.1%	100%
Nombres de factures	147	119	110	104	266	746

### Solde au 31 décembre 2024 des créances (TTC) clients par dates d'échéances

Créances en €	Non échues	0 - 29 jours	30 – 59 jours	60 - 89 jours	> 90 jours	Solde au 31.12.2024
Créanciers Français	4 308 649	731 460	145 082	160 546	23 433	5 369 170
Créanciers étrangers	5 470 105	469 609	808 441	536 547	766 194	8 050 896
Créanciers interco	477 665	30 920	0	4 132	0	512 717
<b>Total TTC</b>	<b>10 256 419</b>	<b>1 231 989</b>	<b>953 523</b>	<b>701 225</b>	<b>789 627</b>	<b>13 932 783</b>
% du total créances TTC	73.6%	8.8%	6,8%	5%	5.7%	100%
Nombre de factures	680	239	110	44	56	1129

### VIII – CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Annuelle le **24 juin 2025 à 14 heures 30**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration ;
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

#### A titre extraordinaire :

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et

dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé) ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie d'investisseurs institutionnels ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs catégories de personnes ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des créanciers de la Société ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans le cadre d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires dans le cadre d'une émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ;
- Modification de l'article 15 « Délibérations du Conseil d'administration » des statuts afin d'assouplir les modalités de participation aux réunions du Conseil d'administration par consultation écrite ;

A titre ordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Un rapport spécial sur la partie extraordinaire vous sera également présenté.

\*\*\*

Nous espérons que les propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

  
\_\_\_\_\_  
**Le Président du Conseil d'administration**  
M. Laurent ROEGEL

**B. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

# **GROUPE AIRWELL**

10 rue du Fort de Saint Cyr  
78180 Montigny le Bretonneux

**COMPTES CONSOLIDES**

**AU 31 DECEMBRE 2024**

**I – BILAN CONSOLIDE**

<b>ACTIF</b>	<b>En Euros</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Capital souscrit non appelé		0	0
Immobilisations incorporelles		4 929 867	4 575 597
<i>Dont écart d'acquisition</i>		<i>500 000</i>	<i>500 000</i>
Immobilisations corporelles		1 476 683	1 394 244
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		1 305 790	1 469 922
<b>Actif immobilisé</b>		<b>7 712 340</b>	<b>7 439 762</b>
Stocks et en-cours de production		17 279 820	15 244 532
Clients et comptes rattachés		14 006 246	18 187 658
Autres créances et comptes de régularisation		5 373 333	3 080 649
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		1 869 577	3 470 933
<b>Actif circulant</b>		<b>38 528 975</b>	<b>39 983 772</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>46 241 315</b>	<b>47 423 534</b>
<b>PASSIF</b>			
	<b>En Euros</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Capital		304 177	304 177
Prime d'émission		7 435 663	7 407 663
Réserve légale		30 417	24 237
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		255 098	-150 259
<b>Réserves Groupe</b>		<b>2 583 825</b>	<b>1 678 468</b>
<b>Résultat consolidé</b>		<b>-1 708 444</b>	<b>1 430 945</b>
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>		<b>8 900 736</b>	<b>10 695 230</b>
<b>Ecart de conversion</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>0</b>	<b>-90 570</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>3 345 300</b>	<b>3 197 280</b>
Emprunt et dettes établ. Crédits		2 333 318	2 642 287
Emprunt et dettes financières diverses		5 000 000	5 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés		12 926 019	11 996 607
Dettes fiscales et sociales		2 456 583	2 355 238
Autres dettes et comptes de régularisation		11 279 359	11 627 461
<b>Dettes</b>		<b>33 995 279</b>	<b>33 621 594</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>46 241 315</b>	<b>47 423 534</b>

## II – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat Consolidé	31/12/2024	31/12/2023
<b>En Euros</b>		
Ventes de marchandises	48 667 059	63 078 216
Production vendue de biens	1 193 798	1 167 939
Production vendue de services	771 515	790 887
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>50 632 372</b>	<b>65 037 043</b>
Production stockée	0	0
Reprise amort. ,provisions, transfert	700 064	111 283
Autres produits d'exploitation	924 945	285 956
<b>Total Produits</b>	<b>52 257 381</b>	<b>65 434 282</b>
Achats de marchandises et autres	35 186 194	41 814 693
Variation de stock	-2 747 235	1 961 258
Autres achats et charges externes	10 585 400	10 009 080
Impôts, taxes et versements assimilés	322 343	220 510
Frais de personnel	9 133 918	8 007 623
Autres charges d'exploitation	281 919	186 605
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 573 048	996 713
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>54 335 587</b>	<b>63 196 481</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>-2 078 206</b>	<b>2 237 800</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	-658 979	-524 923
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>-1 419 228</b>	<b>2 762 724</b>
Produits financiers	53 152	67 159
Charges financières	1 074 905	950 102
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 021 753</b>	<b>-882 943</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>-2 440 981</b>	<b>1 879 781</b>
Produits exceptionnels	55 739	34 534
Charges exceptionnelles	-17 961	336 285
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>73 700</b>	<b>-301 751</b>
Impôts sur les sociétés	-658 838	196 575
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>1 381 456</b>
Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	0	0
	0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>1 381 456</b>
Intérêts minoritaires	0	-49 489
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>1 430 945</b>

## III – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u></b>		
Résultat net des sociétés intégrées	(1 708 444)	1 381 456
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions (nets)	549 300	199 259
Variation des impôts différés	(630 892)	640 251
(Plus) / moins values de cession	-	-
Autres produits et charges calculés		
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(1 790 036)</b>	<b>2 220 965</b>
<b>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variation des créances d'exploitation	2 336 436	(1 764 679)
Variation des stocks et encours	(2 375 826)	(2 755 723)
Variation des dettes d'exploitation	1 442 430	(3 824 459)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>1 403 040</b>	<b>(8 344 860)</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>(386 996)</b>	<b>(6 123 895)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 114 693)	(1 305 828)
Cessions ou diminutions d'immobilisations corporelles et incorporelles	40 652	25 467
Variation des immobilisations financières	164 131	(230 623)
Incidence des variations de périmètre	-	(120 000)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(909 910)</b>	<b>(1 630 985)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>		
Augmentation de capital en numéraire	-	5 357 435
Emissions de BSA	28 000	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Emissions d'emprunts	400 000	5 111 250
Remboursements d'emprunts	(708 971)	(1 312 532)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(304 451)</b>	<b>9 156 154</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(1 601 357)</b>	<b>1 401 274</b>
Incidences des variations de taux de change	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>3 470 933</b>	<b>2 069 660</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 869 577</b>	<b>3 470 933</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(1 601 356)</b>	<b>1 401 273</b>

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Créée en 1947 en France, Airwell est une marque française référente du génie climatique et thermique pour les marchés résidentiel et tertiaire. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence dans 80 pays.

**A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC n° 2020-01 modifiant le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et font apparaître au 31 décembre 2024, un résultat net consolidé part du groupe de -1 708 444 €.

**1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la société GROUPE AIRWELL exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions et les comptes réciproques significatifs entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Adresses	Activités	% de détention	% d'intérêts	Méthodes d'intégration	Dates de Clôture
GROUPE AIRWELL	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	NA	NA	Maison Mère	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL SAS	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL ACADEMY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Formation	80%	80%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL INDUSTRIE	Zone de Penhoat 521 rue Gustave Eiffel 29860 Plabennec	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL DEUTSCHLAND GMBH	Dornhofstr.34 62263 Neu-Isenburg Allemagne	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
LEEZY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
ITALIA	Milano (MI) Via Manara Luciano 15CAP20122	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été marquée par une conjoncture économique très difficile pour tous les acteurs du marché de la pompe à chaleur, avec un marché en Europe qui a enregistré une baisse des ventes inédite.

Groupe Airwell affiche donc exceptionnellement et pour la première fois un repli de son chiffre d'Affaires par rapport à l'année précédente. (-20%).

Malgré ce contexte, plusieurs projets prometteurs ont vu le jour et contribuent au développement et à la transformation de la société.

Parmi ceux-ci, le lancement d'un projet de développement aux Antilles, avec 2 établissements secondaires. Un premier en Guadeloupe, déjà mis en place en 2023, et un second en Guyane créé en juin 2024. Suite aux délais nécessaires à l'installation et à l'approvisionnement de stock à partir de juin 2024, la commercialisation sur ces deux établissements n'a réellement démarré qu'en juillet 2024 et a montré des débuts encourageants.(2.9M€ de CA)

Par ailleurs, en février 2024, Groupe Airwell a pris une participation minoritaire de 13.04% pour une valeur de 310 144€ dans la société Synerpod ; Start Up innovante, basée à Nantes. Cette société créée en 2021 vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat collectif et individuel en précarité énergétique. Cette participation contribuera au développement de la filiale Airwell Industrie, usine à Brest acquise par le Groupe en juillet 2023.

Le Groupe a également créé deux nouvelles filiales au cours de la période. La filiale Airwell Italia, afin d'assurer plus facilement le service après ventes sur le territoire italien et la filiale Leezy, en mai 2024, avec pour objectif d'accroître la présence du groupe dans les projets de rénovation globale pour les particuliers.

## 3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

La société a obtenu un emprunt de 500 k€ auprès de la Société Générale afin de financer son développement.

Dans le cadre du développement d'une brique digitale associée à la conception par la filiale Airwell Industrie d'une pompe à chaleur innovante à faible potentiel de réchauffement planétaire, une subvention a été obtenue d'un montant de 521 973€ ainsi qu'une avance remboursable de 347 982€ , soit un financement total de 869 955€ sur Groupe Airwell SA. Un montant équivalent a également été octroyé à la filiale Airwell Industrie pour le développement de la PAC. L'aide totale sur le Groupe s'élève ainsi à 1 706 786€.

## 4. METHODES DE CONSOLIDATION

### ➤ Continuité d'exploitation

Malgré une activité 2024 ralentie et un résultat négatif, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause compte tenu :

- D'une croissance de l'activité significative prévue sur 2025
- D'un nouvel emprunt bancaire de 400 K€ souscrit en janvier 2025 et d'une facilité de caisse de 500 K€ (non tirée au 31/12/24)
- De l'encaissement de la subvention Ademe de 1,7 M€ en 2025

➤ **Capitaux propres**

Le capital social est composé de 6 083 542 actions de 0.05 €.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 900 736 € dont -1 708 444 € de résultat net consolidé part du groupe.

➤ **Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants. Ces écarts sont prioritairement affectés aux actifs et passifs identifiés des entreprises acquises de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

Conformément aux règlements de l'ANC 2020-01, le Groupe procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition dans la mesure où la durée d'utilisation est non limitée. Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Une dépréciation exceptionnelle est constatée, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

- **Acquisition ARS**

Le montant de l'écart d'acquisition brut constaté lors de l'acquisition la société ARS est négatif de 3 026 900 € et a été inscrit dans le poste de provision pour risques et charges. La provision est reprise de manière linéaire sur une durée de 10 ans et figure sur la ligne « Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

L'écart d'acquisition négatif a été majoré de 680 k€ à la suite d'une correction d'erreur.

La valeur de l'écart d'acquisition négatif comptabilisé en provisions pour risque et charges s'élève à 2 332 k€ au 31 décembre 2024.

- **Acquisition AMZAIR INDUSTRIE par AIRWELL INDUSTRIE**

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la prise de contrôle des activités de la société AMZAIR, un écart d'acquisition négatif a été constaté pour un montant de 440 k€. Celui-ci a pour origine un écart d'évaluation sur les stocks. L'écart d'acquisition négatif sera repris en résultat en fonction de la consommation des stocks ayant fait l'objet d'une réévaluation. Au 31 décembre 2024, la reprise s'élève à 104 k€.

La valeur de l'écart d'acquisition négatif comptabilisé en provisions pour risque et charges s'élève à 113 k€ au 31 décembre 2024.

➤ **Ecarts d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond d'une part, à la revalorisation en juste valeur de l'ensemble des actifs identifiés dans le patrimoine de l'entreprise consolidée, en raison d'un décalage possible entre la comptabilisation des différents éléments du bilan à leur coût historique et leur montant déterminé en juste valeur.

L'écart d'évaluation est inclus dans la valeur des actifs et passifs de la société consolidée.

Un écart d'évaluation avait été déterminé sur la marque Airwell. Cette marque a été valorisée à 3.5 M€. La marque ne fait pas l'objet d'un amortissement compte tenu de sa durée d'utilité indéfinie.

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, les fonds de commerce sont mis à zéro et revalorisés soit en incorporel, soit écart d'acquisition s'ils ne sont pas affectables.

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- Les logiciels acquis
- Les marques

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Logiciels acquis</li> <li>▪ Marque</li> </ul>	<p style="margin: 0;">3 et 5 ans</p> <p style="margin: 0;">Non amortissable</p>
--	---

S'agissant des marques, un test de dépréciation est effectué chaque année. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus haute entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

La valeur d'usage est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie générés par l'actif.

La valeur vénale correspond à la valeur de marché de l'actif qui est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, ou à des évaluations réalisées par des experts indépendant.

Les tests de valeur de la marque effectués au 31 décembre 2024 sur la base d'un taux d'actualisation de 12.5% et un taux de capitalisation de 10.5% n'ont pas fait ressortir de perte de valeur.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous

les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- Installation générale et agencements 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau de 1 à 10 ans
- Immobilisations en cours Non amortissable

### ➤ **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### ➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CUMP).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

### ➤ **Créances clients et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

### ➤ **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

### ➤ **Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats comprennent l'impôt exigible et les impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés conformément à la conception étendue dont l'application est rendue obligatoire par le règlement ANC 2020-01.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation de bénéfices imposables futurs permettant leur utilisation. Cette activation donne lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé, fondé sur des prévisions de résultats à moyen terme.

➤ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le transfert de propriété est effectué, fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

➤ **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

Ces provisions correspondent aux montants les plus probables que l'entreprise est susceptible de devoir verser.

➤ **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle en fonction de la rémunération annuelle du personnel, de son ancienneté et d'un coefficient de rotation (Turn-over), variable en fonction de l'âge des salariés.

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.40 %
- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 1% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle
- Charges sociales : 45% sur l'indemnité brute
- Âge du départ à la retraite retenu : 64 ans

Compte tenu de l'importante variation du taux d'actualisation depuis 2019, et de l'impact sur le montant de la provision, la méthode du corridor est appliquée dans un souci de cohérence.

➤ **Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont composés des produits et charges peu nombreux, inhabituels, significatifs, anormaux et peu fréquents qui ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante.

**B - NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN****NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS**

- **La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :**

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
<b>Nature</b>				
Concessions, licences, logiciels et brevets	1 792 345	714 339	29 360	2 477 324
Ecart d'acquisition	500 000			500 000
Marque Airwell	3 525 000	-	-	3 525 000
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>5 817 345</b>	<b>714 339</b>	<b>29 360</b>	<b>6 502 324</b>

- **La variation des amortissements - dépréciations des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Nature	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Concessions, licences, logiciels et brevets	1 241 750	342 010	11 302	1 572 458
	-			-
<b>Total amortissements</b>	<b>1 241 750</b>	<b>342 010</b>	<b>11 302</b>	<b>1 572 458</b>

**NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS- DEPRECIATIONS**

- **La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

Valeurs brutes	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Matériel industriel	23 540	16 352	770	39 122
Agencements, installations	1 568 889	73 779	12 888	1 629 780
Véhicule de tourisme	7 500			7 500
Matériel et mobilier de bureau	455 913	366 465	20 275	802 103
Immobilisations en cours	39 060		33 600	5 460
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 094 902</b>	<b>456 596</b>	<b>67 534</b>	<b>2 483 964</b>

➤ **La variation des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

<b>Amortissements</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2024</b>
Materiel industriel	3 248	7 494	-	10 742
Agencements, installations	523 465	223 469	43 746	703 188
Véhicule de tourisme	403	1 500	-	1 903
Matériel et mobilier de bureau	173 542	120 524	2 617	291 449
Immobilisations en cours	-			-
	-			-
<b>Total amortissements</b>	<b>700 658</b>	<b>352 987</b>	<b>46 363</b>	<b>1 007 282</b>

**NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 31 décembre 2024, le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2024</b>
Titres de participation non consolidés		310 144		310 144
Depots et cautionnements	1 469 922	417 901	892 033	995 791
<b>Valeur des immobilisations financières nettes</b>	<b>1 469 922</b>	<b>728 045</b>	<b>892 033</b>	<b>1 305 935</b>

L'augmentation des titres de participation de 310 k€ correspond à la prise de participation dans la société SYNERPROD à hauteur de 13%.

**NOTE 4 – STOCKS**

Au 31 décembre 2024, le détail des stocks se présente comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variations</b>
Stock matières premières	148 472	829 108	-82%
Stock produits semis finis	32 464		N/A
Stock produits finis	16 979 264	12 068 778	41%
Stock en transit	1 119 885	3 006 374	-63%
<b>Stocks bruts</b>	<b>18 280 085</b>	<b>15 904 260</b>	<b>15%</b>
Dépréciation	- 1 000 265	- 659 727	52%
<b>Stocks nets</b>	<b>17 279 820</b>	<b>15 244 532</b>	<b>13%</b>

**NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Valeurs brutes	31/12/2024	31/12/2023	Variations
Clients	14 359 173	18 456 916	4 097 743
Clients impayés			
Factures à établir			
Dépréciation	-352 927	-269 258	83 669
<b>TOTAL</b>	<b>14 006 246</b>	<b>18 187 658</b>	<b>4 181 412</b>

Le montant des créances cédées non échues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 096 177 €.

**NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	1 329 163	686 984
Personnel et comptes rattachés	2 939	3 039
Etat - TVA	1 340 666	424 193
Impot différé actif	932 744	381 383
Débiteurs divers	17 188	946
Subvention à recevoir	200 000	
Factor	1 070 487	1 312 597
Charges constatés d'avance	319 945	269 694
Différence de conversion actif	160 200	1 814
<b>TOTAL</b>	<b>5 373 332</b>	<b>3 080 650</b>

La ventilation par échéances des autres actifs courants est la suivante :

	à - d'1 an	à + d'1 an	Total
fournisseurs débiteurs	1 329 163		1 329 163
Personnel et comptes rattachés	2 939		2 939
Etat - TVA	1 340 666		1 340 666
Impot différé actif	932 744		932 744
Débiteurs divers	17 188		17 188
Subvention à recevoir	200 000		200 000
Factor	1 070 487		1 070 487
Charges constatés d'avance	319 945		319 945
Différence de conversion actif	160 200		160 200
<b>TOTAL</b>	<b>5 373 332</b>	<b>-</b>	<b>5 373 332</b>

L'actif d'impôt différé est calculé sur la base d'un impôt de :

- 25 % en France

Les impôts différés actifs sont principalement composés de l'activation des déficits de Groupe Airwell pour 3 152 K€ et des déficits de Airwell Residential SAS pour 917 K€.

**NOTE 7 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
Actions propres		321 323
Compte à terme	-	2 000 000
Comptes bancaires	1 866 446	1 141 889
Caisse	3 131	7 721
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 869 577</b>	<b>3 470 933</b>

**NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE**

➤ **Capital social**

Le capital social de la société Groupe Airwell s'élève à 304 177.10 €

Mouvements des titres	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital social
Titres en débuts d'exercice	6 083 542	0,05	304 177
Variation du nominal			
Augmentation de capital			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>6 083 542</b>	<b>0,05</b>	<b>304 177</b>

La société Groupe Airwell détient 16 082 actions propres pour un prix d'acquisition de 46 323 €. Ces actions propres ont été comptabilisés en minoration des réserves consolidés en 2024.

Les variations de capitaux propres sont les suivants :

	Capital Social	Réserves Légales	Prime d' émission	Bons de souscription d'actions	Report à nouveau	Réserves Consolidées	Résultat consolidé	TOTAL
<b>Capitaux Propres 31/12/2022</b>	<b>242 361</b>	<b>13 306</b>	<b>2 112 044</b>		<b>-542 982</b>	<b>1 039 239</b>	<b>1 042 882</b>	<b>3 906 850</b>
Affectation résultat 2022		10 931			392 722	639 229	- 1 042 882	-
Augmentation de capital nette des frais d'émission	61 815		5 295 619					5 357 435
Resultat de l'exercice 31/12/2022							1 430 945	1 430 945
<b>Capitaux Propres 31/12/2023</b>	<b>304 176</b>	<b>24 237</b>	<b>7 407 663</b>		<b>-150 260</b>	<b>1 678 468</b>	<b>1 430 945</b>	<b>10 695 229</b>
Affectation résultat 2023		6 180			405 358	1 019 407	- 1 430 945	0
Attribution bons de souscription d'actions				28 000				28 000
Autres variations						- 114 050		114 050
Resultat de l'exercice 31/12/2024							- 1 708 444	- 1 708 444
<b>Capitaux Propres 31/12/2024</b>	<b>304 176</b>	<b>30 417</b>	<b>7 407 663</b>	<b>28 000</b>	<b>255 098</b>	<b>2 583 825</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>8 900 736</b>

**NOTE 9 – INTERETS MINORITAIRES**

	31/12/2024	31/12/2023
Réserves minoritaires	-	41 081
Résultat minoritaire	-	49 489
<b>TOTAL</b>	-	<b>90 570</b>

Compte tenu des pertes, les intérêts minoritaires sont devenus négatifs. Les pertes imputables aux intérêts minoritaires ont été déduits des intérêts majoritaires.

**NOTE 10 - PROVISIONS**

Les provisions s’analysent comme suit :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2024
Provision SAV	222 057		20 401		201 656
Provision Retraite	438 860	72 118	13 175		497 803
Provision pour Risque	111 816	158 206	70 000		200 023
Ecart d'acquisition	2 424 547		658 978	680 250	2 445 819
<b>Total Provisions</b>	<b>3 197 280</b>	<b>230 324</b>	<b>762 554</b>	<b>680 250</b>	<b>3 345 301</b>

L’écart d’acquisition relatif à la société AIRWELL RESIDENTIAL étant négatif, celui-ci a été constaté au passif dans le poste de provision pour risque et charges. La provision est reprise en résultat de manière linéaire sur une durée de 10 ans. Le solde de cet écart d’acquisition négatif est de - 2 332 415 € au 31 décembre 2024.

Le reclassement de 680 250 € correspond à l’augmentation de l’écart d’acquisition suite à une correction d’erreur en contrepartie de l’annulation d’impôt différé passif.

Il en est de même pour l’écart d’acquisition négatif relatif à la société Airwell Industrie d’un montant de 439 666 €. La provision est reprise selon rythme de consommation des stocks. Le solde de cet écart d’acquisition négatif est de 113 403 € au 31 décembre 2024.

**NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS**

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits s’analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt bancaire	1 097 464	1 235 854		2 333 318
				-
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>1 097 464</b>	<b>1 235 854</b>	<b>-</b>	<b>2 333 318</b>

Les variations sur l’exercice sont les suivantes :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Emprunt bancaire	2 642 288	400 000	708 971	2 333 318
				-
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>2 642 288</b>	<b>400 000</b>	<b>708 971</b>	<b>2 333 318</b>

**NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS**

Les emprunts et dettes financières divers s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt obligataire		5 000 000		5 000 000
	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Emprunt obligataire	5 000 000			5 000 000
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>5 000 000</b>	-	-	<b>5 000 000</b>

Caractéristique de l'emprunt obligataire souscrit au cours de l'exercice :

- Le montant de l'emprunt obligataire s'élève à 5.000.000 € correspondant à 100 obligations d'une valeur unitaire de 50.000 €
- La date de maturité est le 30 juin 2028
- Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois (plafonné à 3%) + 5.90 % annuel

**NOTE 13 – AUTRES DETTES**

Le détail des autres dettes est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Clients factors	10 397 523	9 695 856
Clients avoirs à établir	833 638	749 864
Clients créditeurs	-	4 829
Divers	26 204	407 125
Impôts différés passifs	-	759 775
Produits constatés d'avance	6 952	
Ecart de conversion passif	15 041	10 012
<b>TOTAL</b>	<b>11 279 358</b>	<b>11 627 461</b>

Les autres dettes sont ventilées comme suit :

	A moins d'1 an	A plus d'1 an	Total
Clients factors	10 397 523		10 397 523
Clients avoirs à établir	833 638		833 638
Clients créditeurs	-		-
Divers	26 204		26 204
Impôts différés passifs	-		-
Produits constatés d'avance	6 952		6 952
Ecart de conversion passif	15 041		15 041
<b>TOTAL</b>	<b>11 279 358</b>	-	<b>11 279 358</b>

**C - NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

**NOTE 14 – CHIFFRE D’AFFAIRES PAR NATURE :**

Le chiffre d’affaires par nature s’analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	49 747 906	64 351 769
Ventes de produits finis	1 881 451	1 167 939
Prestations de services	153 858	208 017
Ports et frais accessoires	617 658	599 155
Rabais, remises et ristournes	- 1 768 500	- 1 289 838
<b>TOTAL</b>	<b>50 632 373</b>	<b>65 037 043</b>

Le chiffre d’affaires par zone géographique s’analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
France	30 082 444	39 404 575
Etrangers	20 549 928	25 632 468
<b>TOTAL</b>	<b>50 632 372</b>	<b>65 037 043</b>

**NOTE 15 – ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS**

Ce poste s’analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
Achats de marchandises et autres	32 442 881	43 799 109
Sous traitance	2 511 388	2 300 494
Locations et charges locatives	1 307 596	992 755
Entretiens et maintenance	683 623	535 568
Assurances	374 652	407 684
Honoraires et commissions	1 458 247	1 255 836
Publications, salons, cadeaux, dons	1 097 303	1 667 362
Frais de transport	1 158 862	832 796
Frais de déplacement et de réception	679 864	663 346
Frais de télécommunication	147 433	111 483
Divers	1 162 509	1 218 598
<b>TOTAL</b>	<b>43 024 359</b>	<b>53 785 031</b>

**NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier s'analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur emprunts	- 497 163	- 395 783
Agios et autres	- 24 216	- 119 485
Escomptes	- 15 010	- 23 062
Perte de change	-	- 18 371
Factor	- 327 631	- 391 586
Provision pour risques	- 159 078	- 1 813
Diverses charges	- 51 806	
Divers produits	53 151	52 848
Reprises provisions pour risques	-	7 389
Gains de change	-	6 920
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 021 753</b>	<b>- 882 943</b>

**NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel ne comporte pas d'élément significatif sur cet exercice.

**NOTE 18 – IMPOT SUR LES SOCIETES**

en €	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	- 27 951	109 821
Crédit impôts		
Impôt différé	- 630 887	86 753
<b>TOTAL</b>	<b>- 658 838</b>	<b>196 574</b>

La différence entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé dans les comptes se présente ainsi :

	31-déc.-24
Résultat net consolidé (100%)	- 1 708 443
Reprise de provision des écarts d'acquisition	658 979
(Charge) / Produit d'impôt comptabilisé	640 808
<b>Résultat net taxable</b>	<b>- 3 008 230</b>
Taux d'imposition en vigueur en France (%)	25%
<b>(Charge)/Produit d'Impôt théorique</b>	<b>752 058</b>
Déficits de l'exercice non activés	- 150 057
Crédit d'impôts	185 915
Décalage temporaire	- 119 825
Divers	- 9 254
<b>Impôt réel comptabilisé</b>	<b>658 837</b>

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2024 s'élève à 1 279 k€ et correspondent principalement aux sociétés Airwell Academy et Leezy.

**NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Dans le cadre de l'emprunt obligataire consenti par les prêteurs, la sureté suivante a été accordée ; Fiducie Sureté portant sur 100% des titres de la filiale Airwell Residential SAS (ARS) portant la marque AIRWELL doublée d'un nantissement sur la marque ou d'une interdiction de mise en garantie des actifs de la filiale.

Enfin, il existe également un cautionnement solidaire de Groupe Airwell pour sa filiale Airwell Residential à hauteur de 3M€, en faveur de la banque européenne du Crédit Mutuel.

**NOTE 20 – RESULTAT PAR ACTION**

Il est calculé par rapport au nombre de titres émis au 31 décembre 2024.

Il s'élève au 31 décembre 2024 à - 0.28 euros par action comme indiqué ci-dessous.

		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Nombre d'actions		6 083 542	6 083 542
Résultat net consolidé part du groupe	Total	(1 708 444)	1 430 945
Part du Groupe	Par action	-0.28 €	0.24 €

**NOTE 21 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à faire état d'une rémunération individuelle.

**NOTE 22 – EFFECTIF DU GROUPE**

L'effectif moyen du groupe s'élève à 113 salariés et se ventile de la façon suivante :

Cadres : 59

Non cadres : 54

**NOTE 23 – HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Le montant des honoraires de CAC comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'élève à 67 k€.

**NOTE 24 – PARTIES LIEES**

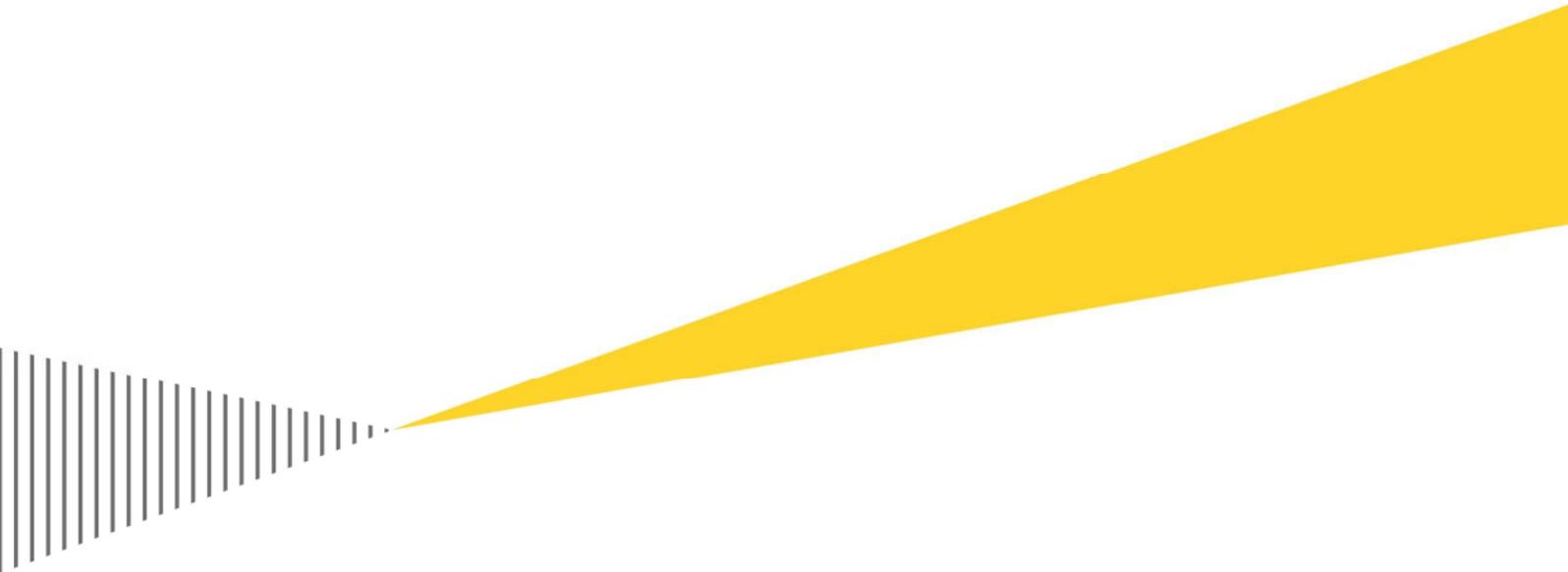
Il s'agit des transactions significatives effectuées avec des parties liées et qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Cette obligation est imposée par l'article R. 233-14-19° du code de commerce « La liste des transactions effectuées avec des parties liées, au sens de l'article R. 123-199-I, par la société consolidante, une société

ou une entité incluse dans le périmètre de consolidation. Cette liste est établie pour les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé, qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché. Les modalités d'élaboration de cette liste sont précisées par un règlement du Comité de la réglementation comptable. »

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ou ne présentent pas de caractère significatif.

C. RAPPORT D'AUDIT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31  
DECEMBRE 2024



# Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2024

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres



## Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Airwell relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Carine Malval

## I – BILAN CONSOLIDE

<b>ACTIF</b>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<b>En Euros</b>		
Capital souscrit non appelé		0	0
Immobilisations incorporelles		4 929 867	4 575 597
<i>Dont écart d'acquisition</i>		<i>500 000</i>	<i>500 000</i>
Immobilisations corporelles		1 476 683	1 394 244
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		1 305 790	1 469 922
<b>Actif immobilisé</b>		<b>7 712 340</b>	<b>7 439 762</b>
Stocks et en-cours de production		17 279 820	15 244 532
Clients et comptes rattachés		14 006 246	18 187 658
Autres créances et comptes de régularisation		5 373 333	3 080 649
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		1 869 577	3 470 933
<b>Actif circulant</b>		<b>38 528 975</b>	<b>39 983 772</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>46 241 315</b>	<b>47 423 534</b>
<b>PASSIF</b>			
	<b>En Euros</b>		
Capital		304 177	304 177
Prime d'émission		7 435 663	7 407 663
Réserve légale		30 417	24 237
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		255 098	-150 259
<b>Réserves Groupe</b>		<b>2 583 825</b>	<b>1 678 468</b>
<b>Résultat consolidé</b>		<b>-1 708 444</b>	<b>1 430 945</b>
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>		<b>8 900 736</b>	<b>10 695 230</b>
<b>Ecart de conversion</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>0</b>	<b>-90 570</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>3 345 300</b>	<b>3 197 280</b>
Emprunt et dettes établ. Crédits		2 333 318	2 642 287
Emprunt et dettes financières diverses		5 000 000	5 000 000
Fournisseurs et comptes rattachés		12 926 019	11 996 607
Dettes fiscales et sociales		2 456 583	2 355 238
Autres dettes et comptes de régularisation		11 279 359	11 627 461
<b>Dettes</b>		<b>33 995 279</b>	<b>33 621 594</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>46 241 315</b>	<b>47 423 534</b>

## II – COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat Consolidé	31/12/2024	31/12/2023
<b>En Euros</b>		
Ventes de marchandises	48 667 059	63 078 216
Production vendue de biens	1 193 798	1 167 939
Production vendue de services	771 515	790 887
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>50 632 372</b>	<b>65 037 043</b>
Production stockée	0	0
Reprise amort. ,provisions, transfert	700 064	111 283
Autres produits d'exploitation	924 945	285 956
<b>Total Produits</b>	<b>52 257 381</b>	<b>65 434 282</b>
Achats de marchandises et autres	35 186 194	41 814 693
Variation de stock	-2 747 235	1 961 258
Autres achats et charges externes	10 585 400	10 009 080
Impôts, taxes et versements assimilés	322 343	220 510
Frais de personnel	9 133 918	8 007 623
Autres charges d'exploitation	281 919	186 605
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 573 048	996 713
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>54 335 587</b>	<b>63 196 481</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>-2 078 206</b>	<b>2 237 800</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition	-658 979	-524 923
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>-1 419 228</b>	<b>2 762 724</b>
Produits financiers	53 152	67 159
Charges financières	1 074 905	950 102
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 021 753</b>	<b>-882 943</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>-2 440 981</b>	<b>1 879 781</b>
Produits exceptionnels	55 739	34 534
Charges exceptionnelles	-17 961	336 285
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>73 700</b>	<b>-301 751</b>
Impôts sur les sociétés	-658 838	196 575
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>1 381 456</b>
Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	0	0
	0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>1 381 456</b>
Intérêts minoritaires	0	-49 489
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>1 430 945</b>

### III – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u></b>		
Résultat net des sociétés intégrées	(1 708 444)	1 381 456
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions (nets)	549 300	199 259
Variation des impôts différés	(630 892)	640 251
(Plus) / moins values de cession	-	-
Autres produits et charges calculés		
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(1 790 036)</b>	<b>2 220 965</b>
<b>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variation des créances d'exploitation	2 336 436	(1 764 679)
Variation des stocks et encours	(2 375 826)	(2 755 723)
Variation des dettes d'exploitation	1 442 430	(3 824 459)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>1 403 040</b>	<b>(8 344 860)</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>(386 996)</b>	<b>(6 123 895)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 114 693)	(1 305 828)
Cessions ou diminutions d'immobilisations corporelles et incorporelles	40 652	25 467
Variation des immobilisations financières	164 131	(230 623)
Incidence des variations de périmètre	-	(120 000)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(909 910)</b>	<b>(1 630 985)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>		
Augmentation de capital en numéraire	-	5 357 435
Emissions de BSA	28 000	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Emissions d'emprunts	400 000	5 111 250
Remboursements d'emprunts	(708 971)	(1 312 532)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(304 451)</b>	<b>9 156 154</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(1 601 357)</b>	<b>1 401 274</b>
Incidences des variations de taux de change	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>3 470 933</b>	<b>2 069 660</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 869 577</b>	<b>3 470 933</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(1 601 356)</b>	<b>1 401 273</b>

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Créée en 1947 en France, Airwell est une marque française référente du génie climatique et thermique pour les marchés résidentiel et tertiaire. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence dans 80 pays.

### A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC n° 2020-01 modifiant le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation et font apparaître au 31 décembre 2024, un résultat net consolidé part du groupe de -1 708 444 €.

#### 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la société GROUPE AIRWELL exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions et les comptes réciproques significatifs entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Adresses	Activités	% de détention	% d'intérêts	Méthodes d'intégration	Dates de Clôture
GROUPE AIRWELL	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	NA	NA	Maison Mère	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL SAS	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL ACADEMY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Formation	80%	80%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL INDUSTRIE	Zone de Penhoat 521 rue Gustave Eiffel 29860 Plabennec	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
AIRWELL RESIDENTIAL DEUTSCHLAND GMBH	Dornhofstr.34 62263 Neu-Isenburg Allemagne	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
LEEZY	10 rue du Fort de Saint Cyr 78180 Montigny le Bretonneux	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc
ITALIA	Milano (MI) Via Manara Luciano 15CAP20122	Commerce de gros	100%	100%	Intégration globale	31-déc

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2024 a été marquée par une conjoncture économique très difficile pour tous les acteurs du marché de la pompe à chaleur, avec un marché en Europe qui a enregistré une baisse des ventes inédite.

Groupe Airwell affiche donc exceptionnellement et pour la première fois un repli de son chiffre d'Affaires par rapport à l'année précédente. (-20%).

Malgré ce contexte, plusieurs projets prometteurs ont vu le jour et contribuent au développement et à la transformation de la société.

Parmi ceux-ci, le lancement d'un projet de développement aux Antilles, avec 2 établissements secondaires. Un premier en Guadeloupe, déjà mis en place en 2023, et un second en Guyane créé en juin 2024. Suite aux délais nécessaires à l'installation et à l'approvisionnement de stock à partir de juin 2024, la commercialisation sur ces deux établissements n'a réellement démarré qu'en juillet 2024 et a montré des débuts encourageants.(2.9M€ de CA)

Par ailleurs, en février 2024, Groupe Airwell a pris une participation minoritaire de 13.04% pour une valeur de 310 144€ dans la société Synerpod ; Start Up innovante, basée à Nantes. Cette société créée en 2021 vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat collectif et individuel en précarité énergétique. Cette participation contribuera au développement de la filiale Airwell Industrie, usine à Brest acquise par le Groupe en juillet 2023.

Le Groupe a également créé deux nouvelles filiales au cours de la période. La filiale Airwell Italia, afin d'assurer plus facilement le service après ventes sur le territoire italien et la filiale Leezy, en mai 2024, avec pour objectif d'accroître la présence du groupe dans les projets de rénovation globale pour les particuliers.

## 3. FAITS MARQUANTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

La société a obtenu un emprunt de 500 k€ auprès de la Société Générale afin de financer son développement.

Dans le cadre du développement d'une brique digitale associée à la conception par la filiale Airwell Industrie d'une pompe à chaleur innovante à faible potentiel de réchauffement planétaire, une subvention a été obtenue d'un montant de 521 973€ ainsi qu'une avance remboursable de 347 982€ , soit un financement total de 869 955€ sur Groupe Airwell SA. Un montant équivalent a également été octroyé à la filiale Airwell Industrie pour le développement de la PAC. L'aide totale sur le Groupe s'élève ainsi à 1 706 786€.

## 4. METHODES DE CONSOLIDATION

### ➤ Continuité d'exploitation

Malgré une activité 2024 ralentie et un résultat négatif, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause compte tenu :

- D'une croissance de l'activité significative prévue sur 2025
- D'un nouvel emprunt bancaire de 400 K€ souscrit en janvier 2025 et d'une facilité de caisse de 500 K€ (non tirée au 31/12/24)
- De l'encaissement de la subvention Ademe de 1,7 M€ en 2025

### ➤ **Capitaux propres**

Le capital social est composé de 6 083 542 actions de 0.05 €.

Les capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 900 736 € dont -1 708 444 € de résultat net consolidé part du groupe.

### ➤ **Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants. Ces écarts sont prioritairement affectés aux actifs et passifs identifiés des entreprises acquises de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

Conformément aux règlements de l'ANC 2020-01, le Groupe procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition dans la mesure où la durée d'utilisation est non limitée. Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Une dépréciation exceptionnelle est constatée, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

#### - **Acquisition ARS**

Le montant de l'écart d'acquisition brut constaté lors de l'acquisition la société ARS est négatif de 3 026 900 € et a été inscrit dans le poste de provision pour risques et charges. La provision est reprise de manière linéaire sur une durée de 10 ans et figure sur la ligne « Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition » du compte de résultat.

L'écart d'acquisition négatif a été majoré de 680 k€ à la suite d'une correction d'erreur.

La valeur de l'écart d'acquisition négatif comptabilisé en provisions pour risque et charges s'élève à 2 332 k€ au 31 décembre 2024.

#### - **Acquisition AMZAIR INDUSTRIE par AIRWELL INDUSTRIE**

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la prise de contrôle des activités de la société AMZAIR, un écart d'acquisition négatif a été constaté pour un montant de 440 k€. Celui-ci a pour origine un écart d'évaluation sur les stocks. L'écart d'acquisition négatif sera repris en résultat en fonction de la consommation des stocks ayant fait l'objet d'une réévaluation. Au 31 décembre 2024, la reprise s'élève à 104 k€.

La valeur de l'écart d'acquisition négatif comptabilisé en provisions pour risque et charges s'élève à 113 k€ au 31 décembre 2024.

### ➤ **Ecarts d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond d'une part, à la revalorisation en juste valeur de l'ensemble des actifs identifiés dans le patrimoine de l'entreprise consolidée, en raison d'un décalage possible entre la comptabilisation des différents éléments du bilan à leur coût historique et leur montant déterminé en juste valeur.

L'écart d'évaluation est inclus dans la valeur des actifs et passifs de la société consolidée.

Un écart d'évaluation avait été déterminé sur la marque Airwell. Cette marque a été valorisée à 3.5 M€. La marque ne fait pas l'objet d'un amortissement compte tenu de sa durée d'utilité indéfinie.

## ➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, les fonds de commerce sont mis à zéro et revalorisés soit en incorporel, soit écart d'acquisition s'ils ne sont pas affectables.

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- Les logiciels acquis
- Les marques

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

▪ Logiciels acquis	3 et 5 ans
▪ Marque	Non amortissable

S'agissant des marques, un test de dépréciation est effectué chaque année. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus haute entre la valeur d'usage et la valeur vénale.

La valeur d'usage est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie générés par l'actif.

La valeur vénale correspond à la valeur de marché de l'actif qui est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, ou à des évaluations réalisées par des experts indépendant.

Les tests de valeur de la marque effectués au 31 décembre 2024 sur la base d'un taux d'actualisation de 12.5% et un taux de capitalisation de 10.5% n'ont pas fait ressortir de perte de valeur.

## ➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous

les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

- Installation générale et agencements 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau de 1 à 10 ans
- Immobilisations en cours Non amortissable

#### ➤ **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### ➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré (CUMP).

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

#### ➤ **Créances clients et autres créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

#### ➤ **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

#### ➤ **Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats comprennent l'impôt exigible et les impôts différés.

Les impôts différés sont déterminés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont comptabilisés conformément à la conception étendue dont l'application est rendue obligatoire par le règlement ANC 2020-01.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation de bénéfices imposables futurs permettant leur utilisation. Cette activation donne lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé, fondé sur des prévisions de résultats à moyen terme.

➤ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque le transfert de propriété est effectué, fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

➤ **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

Ces provisions correspondent aux montants les plus probables que l'entreprise est susceptible de devoir verser.

➤ **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle en fonction de la rémunération annuelle du personnel, de son ancienneté et d'un coefficient de rotation (Turn-over), variable en fonction de l'âge des salariés.

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte :

- D'un taux annuel d'actualisation de 3.40 %
- D'un taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- D'un taux de turnover du personnel variant entre 1% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle
- Charges sociales : 45% sur l'indemnité brute
- Âge du départ à la retraite retenu : 64 ans

Compte tenu de l'importante variation du taux d'actualisation depuis 2019, et de l'impact sur le montant de la provision, la méthode du corridor est appliquée dans un souci de cohérence.

➤ **Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont composés des produits et charges peu nombreux, inhabituels, significatifs, anormaux et peu fréquents qui ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante.

## B - NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

### NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS - DEPRECIATIONS

- La variation des valeurs brutes des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
<b>Nature</b>				
Concessions, licences, logiciels et brevets	1 792 345	714 339	29 360	2 477 324
Ecart d'acquisition	500 000			500 000
Marque Airwell	3 525 000	-	-	3 525 000
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>5 817 345</b>	<b>714 339</b>	<b>29 360</b>	<b>6 502 324</b>

- La variation des amortissements - dépréciations des immobilisations incorporelles se présente comme suit (en Euros) :

Nature	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Concessions, licences, logiciels et brevets	1 241 750	342 010	11 302	1 572 458
	-			-
<b>Total amortissements</b>	<b>1 241 750</b>	<b>342 010</b>	<b>11 302</b>	<b>1 572 458</b>

### NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS- DEPRECIATIONS

- La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :

Valeurs brutes	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Matériel industriel	23 540	16 352	770	39 122
Agencements, installations	1 568 889	73 779	12 888	1 629 780
Véhicule de tourisme	7 500			7 500
Matériel et mobilier de bureau	455 913	366 465	20 275	802 103
Immobilisations en cours	39 060		33 600	5 460
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>2 094 902</b>	<b>456 596</b>	<b>67 534</b>	<b>2 483 964</b>

➤ **La variation des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles se présente comme suit (en Euros) :**

<b>Amortissements</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2024</b>
Materiel industriel	3 248	7 494	-	10 742
Agencements, installations	523 465	223 469	43 746	703 188
Véhicule de tourisme	403	1 500	-	1 903
Matériel et mobilier de bureau	173 542	120 524	2 617	291 449
Immobilisations en cours	-			-
	-			-
<b>Total amortissements</b>	<b>700 658</b>	<b>352 987</b>	<b>46 363</b>	<b>1 007 282</b>

### **NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Au 31 décembre 2024, le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	<b>31/12/2023</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2024</b>
Titres de participation non consolidés		310 144		310 144
Depots et cautionnements	1 469 922	417 901	892 033	995 791
<b>Valeur des immobilisations financières nettes</b>	<b>1 469 922</b>	<b>728 045</b>	<b>892 033</b>	<b>1 305 935</b>

L'augmentation des titres de participation de 310 k€ correspond à la prise de participation dans la société SYNERPROD à hauteur de 13%.

### **NOTE 4 – STOCKS**

Au 31 décembre 2024, le détail des stocks se présente comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variations</b>
Stock matières premières	148 472	829 108	-82%
Stock produits semis finis	32 464		N/A
Stock produits finis	16 979 264	12 068 778	41%
Stock en transit	1 119 885	3 006 374	-63%
<b>Stocks bruts</b>	<b>18 280 085</b>	<b>15 904 260</b>	<b>15%</b>
Dépréciation	- 1 000 265	- 659 727	52%
<b>Stocks nets</b>	<b>17 279 820</b>	<b>15 244 532</b>	<b>13%</b>

**NOTE 5 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Valeurs brutes	31/12/2024	31/12/2023	Variations
Clients	14 359 173	18 456 916	4 097 743
Clients impayés			
Factures à établir			
Dépréciation	-352 927	-269 258	83 669
<b>TOTAL</b>	<b>14 006 246</b>	<b>18 187 658</b>	<b>4 181 412</b>

Le montant des créances cédées non échues au 31 décembre 2024 s'élèvent à 8 096 177 €.

**NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs débiteurs	1 329 163	686 984
Personnel et comptes rattachés	2 939	3 039
Etat - TVA	1 340 666	424 193
Impot différé actif	932 744	381 383
Débiteurs divers	17 188	946
Subvention à recevoir	200 000	
Factor	1 070 487	1 312 597
Charges constatés d'avance	319 945	269 694
Différence de conversion actif	160 200	1 814
<b>TOTAL</b>	<b>5 373 332</b>	<b>3 080 650</b>

La ventilation par échéances des autres actifs courants est la suivante :

	à - d'1 an	à + d'1 an	Total
fournisseurs débiteurs	1 329 163		1 329 163
Personnel et comptes rattachés	2 939		2 939
Etat - TVA	1 340 666		1 340 666
Impot différé actif	932 744		932 744
Débiteurs divers	17 188		17 188
Subvention à recevoir	200 000		200 000
Factor	1 070 487		1 070 487
Charges constatés d'avance	319 945		319 945
Différence de conversion actif	160 200		160 200
<b>TOTAL</b>	<b>5 373 332</b>	<b>-</b>	<b>5 373 332</b>

L'actif d'impôt différé est calculé sur la base d'un impôt de :

- 25 % en France

Les impôts différés actifs sont principalement composés de l'activation des déficits de Groupe Airwell pour 3 152 K€ et des déficits de Airwell Residential SAS pour 917 K€.

## NOTE 7 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les suivants :

	31/12/2024	31/12/2023
Actions propres		321 323
Compte à terme	-	2 000 000
Comptes bancaires	1 866 446	1 141 889
Caisse	3 131	7 721
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 869 577</b>	<b>3 470 933</b>

## NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

### ➤ Capital social

Le capital social de la société Groupe Airwell s'élève à 304 177.10 €

Mouvements des titres	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital social
Titres en débuts d'exercice	6 083 542	0,05	304 177
Variation du nominal			
Augmentation de capital			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>6 083 542</b>	<b>0,05</b>	<b>304 177</b>

La société Groupe Airwell détient 16 082 actions propres pour un prix d'acquisition de 46 323 €. Ces actions propres ont été comptabilisés en minoration des réserves consolidés en 2024.

Les variations de capitaux propres sont les suivants :

	Capital Social	Réserves Légales	Prime d' émission	Bons de souscription d'actions	Report à nouveau	Réserves Consolidées	Résultat consolidé	TOTAL
<b>Capitaux Propres 31/12/2022</b>	<b>242 361</b>	<b>13 306</b>	<b>2 112 044</b>		<b>-542 982</b>	<b>1 039 239</b>	<b>1 042 882</b>	<b>3 906 850</b>
Affectation résultat 2022		10 931			392 722	639 229	- 1 042 882	-
Augmentation de capital nette des frais d'émission	61 815		5 295 619					5 357 435
Resultat de l'exercice 31/12/2022							1 430 945	1 430 945
<b>Capitaux Propres 31/12/2023</b>	<b>304 176</b>	<b>24 237</b>	<b>7 407 663</b>		<b>-150 260</b>	<b>1 678 468</b>	<b>1 430 945</b>	<b>10 695 229</b>
Affectation résultat 2023		6 180			405 358	1 019 407	- 1 430 945	0
Attribution bons de souscription d'actions				28 000				28 000
Autres variations						- 114 050		- 114 050
Resultat de l'exercice 31/12/2024							- 1 708 444	- 1 708 444
<b>Capitaux Propres 31/12/2024</b>	<b>304 176</b>	<b>30 417</b>	<b>7 407 663</b>	<b>28 000</b>	<b>255 098</b>	<b>2 583 825</b>	<b>-1 708 444</b>	<b>8 900 736</b>

## NOTE 9 – INTERETS MINORITAIRES

	31/12/2024	31/12/2023
Réserves minoritaires	-	41 081
Résultat minoritaire	-	49 489
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>90 570</b>

Compte tenu des pertes, les intérêts minoritaires sont devenus négatifs. Les pertes imputables aux intérêts minoritaires ont été déduits des intérêts majoritaires.

## NOTE 10 - PROVISIONS

Les provisions s'analysent comme suit :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2024
Provision SAV	222 057		20 401		201 656
Provision Retraite	438 860	72 118	13 175		497 803
Provision pour Risque	111 816	158 206	70 000		200 023
Ecart d'acquisition	2 424 547		658 978	680 250	2 445 819
<b>Total Provisions</b>	<b>3 197 280</b>	<b>230 324</b>	<b>762 554</b>	<b>680 250</b>	<b>3 345 301</b>

L'écart d'acquisition relatif à la société AIRWELL RESIDENTIAL étant négatif, celui-ci a été constaté au passif dans le poste de provision pour risque et charges. La provision est reprise en résultat de manière linéaire sur une durée de 10 ans. Le solde de cet écart d'acquisition négatif est de - 2 332 415 € au 31 décembre 2024.

Le reclassement de 680 250 € correspond à l'augmentation de l'écart d'acquisition suite à une correction d'erreur en contrepartie de l'annulation d'impôt différé passif.

Il en est de même pour l'écart d'acquisition négatif relatif à la société Airwell Industrie d'un montant de 439 666 €. La provision est reprise selon rythme de consommation des stocks. Le solde de cet écart d'acquisition négatif est de 113 403 € au 31 décembre 2024.

## NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt bancaire	1 097 464	1 235 854		2 333 318
				-
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>1 097 464</b>	<b>1 235 854</b>	<b>-</b>	<b>2 333 318</b>

Les variations sur l'exercice sont les suivantes :

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Emprunt bancaire	2 642 288	400 000	708 971	2 333 318
				-
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>2 642 288</b>	<b>400 000</b>	<b>708 971</b>	<b>2 333 318</b>

## NOTE 12 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers s'analysent comme suit :

	Echéance moins 1 an	Echéance +1an - 5 ans	Echéance plus 5 ans	Total
Emprunt obligataire		5 000 000		5 000 000

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Emprunt obligataire	5 000 000			5 000 000
<b>Total emprunts et dettes auprès des étab. de crédits</b>	<b>5 000 000</b>	-	-	<b>5 000 000</b>

Caractéristique de l'emprunt obligataire souscrit au cours de l'exercice :

- Le montant de l'emprunt obligataire s'élève à 5.000.000 € correspondant à 100 obligations d'une valeur unitaire de 50.000 €
- La date de maturité est le 30 juin 2028
- Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois (plafonné à 3%) + 5.90 % annuel

## NOTE 13 – AUTRES DETTES

Le détail des autres dettes est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
Clients factors	10 397 523	9 695 856
Clients avoirs à établir	833 638	749 864
Clients créditeurs	-	4 829
Divers	26 204	407 125
Impôts différés passifs	-	759 775
Produits constatés d'avance	6 952	
Ecart de conversion passif	15 041	10 012
<b>TOTAL</b>	<b>11 279 358</b>	<b>11 627 461</b>

Les autres dettes sont ventilées comme suit :

	A moins d'1 an	A plus d'1 an	Total
Clients factors	10 397 523		10 397 523
Clients avoirs à établir	833 638		833 638
Clients créditeurs	-		-
Divers	26 204		26 204
Impôts différés passifs	-		-
Produits constatés d'avance	6 952		6 952
Ecart de conversion passif	15 041		15 041
<b>TOTAL</b>	<b>11 279 358</b>	-	<b>11 279 358</b>

## C - NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### NOTE 14 – CHIFFRE D’AFFAIRES PAR NATURE :

Le chiffre d’affaires par nature s’analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	49 747 906	64 351 769
Ventes de produits finis	1 881 451	1 167 939
Prestations de services	153 858	208 017
Ports et frais accessoires	617 658	599 155
Rabais, remises et ristournes	- 1 768 500	- 1 289 838
<b>TOTAL</b>	<b>50 632 373</b>	<b>65 037 043</b>

Le chiffre d’affaires par zone géographique s’analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
France	30 082 444	39 404 575
Etrangers	20 549 928	25 632 468
<b>TOTAL</b>	<b>50 632 372</b>	<b>65 037 043</b>

### NOTE 15 – ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS

Ce poste s’analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
Achats de marchandises et autres	32 442 881	43 799 109
Sous traitance	2 511 388	2 300 494
Locations et charges locatives	1 307 596	992 755
Entretiens et maintenance	683 623	535 568
Assurances	374 652	407 684
Honoraires et commissions	1 458 247	1 255 836
Publications, salons, cadeaux, dons	1 097 303	1 667 362
Frais de transport	1 158 862	832 796
Frais de déplacement et de réception	679 864	663 346
Frais de télécommunication	147 433	111 483
Divers	1 162 509	1 218 598
<b>TOTAL</b>	<b>43 024 359</b>	<b>53 785 031</b>

## **NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier s'analyse comme suit :

en €	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur emprunts	- 497 163	- 395 783
Agios et autres	- 24 216	- 119 485
Escomptes	- 15 010	- 23 062
Perte de change	-	- 18 371
Factor	- 327 631	- 391 586
Provision pour risques	- 159 078	- 1 813
Diverses charges	- 51 806	
Divers produits	53 151	52 848
Reprises provisions pour risques	-	7 389
Gains de change	-	6 920
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 021 753</b>	<b>- 882 943</b>

## **NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel ne comporte pas d'élément significatif sur cet exercice.

## **NOTE 18 – IMPOT SUR LES SOCIETES**

en €	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	- 27 951	109 821
Crédit impôts		
Impôt différé	- 630 887	86 753
<b>TOTAL</b>	<b>- 658 838</b>	<b>196 574</b>

La différence entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé dans les comptes se présente ainsi :

	31-déc.-24
Résultat net consolidé (100%)	- 1 708 443
Reprise de provision des écarts d'acquisition	658 979
(Charge) / Produit d'impôt comptabilisé	640 808
<b>Résultat net taxable</b>	<b>- 3 008 230</b>
Taux d'imposition en vigueur en France (%)	25%
<b>(Charge)/Produit d'Impôt théorique</b>	<b>752 058</b>
Déficits de l'exercice non activés	- 150 057
Crédit d'impôts	185 915
Décalage temporaire	- 119 825
Divers	- 9 254
<b>Impôt réel comptabilisé</b>	<b>658 837</b>

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2024 s'élève à 1 279 k€ et correspondent principalement aux sociétés Airwell Academy et Leezy.

#### **NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Dans le cadre de l'emprunt obligataire consenti par les prêteurs, la sureté suivante a été accordée ; Fiducie Sureté portant sur 100% des titres de la filiale Airwell Residential SAS (ARS) portant la marque AIRWELL doublée d'un nantissement sur la marque ou d'une interdiction de mise en garantie des actifs de la filiale.

Enfin, il existe également un cautionnement solidaire de Groupe Airwell pour sa filiale Airwell Residential à hauteur de 3M€, en faveur de la banque européenne du Crédit Mutuel.

#### **NOTE 20 – RESULTAT PAR ACTION**

Il est calculé par rapport au nombre de titres émis au 31 décembre 2024.

Il s'élève au 31 décembre 2024 à - 0.28 euros par action comme indiqué ci-dessous.

		<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
Nombre d'actions		6 083 542	6 083 542
Résultat net consolidé part du groupe	Total	(1 708 444)	1 430 945
Part du Groupe	Par action	-0.28 €	0.24 €

#### **NOTE 21 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à faire état d'une rémunération individuelle.

#### **NOTE 22 – EFFECTIF DU GROUPE**

L'effectif moyen du groupe s'élève à 113 salariés et se ventile de la façon suivante :

Cadres : 59

Non cadres : 54

#### **NOTE 23 – HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Le montant des honoraires de CAC comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'élève à 67 k€.

#### **NOTE 24 – PARTIES LIEES**

Il s'agit des transactions significatives effectuées avec des parties liées et qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Cette obligation est imposée par l'article R. 233-14-19° du code de commerce « La liste des transactions effectuées avec des parties liées, au sens de l'article R. 123-199-1, par la société consolidante, une société

ou une entité incluse dans le périmètre de consolidation. Cette liste est établie pour les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé, qui présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché. Les modalités d'élaboration de cette liste sont précisées par un règlement du Comité de la réglementation comptable. »

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché ou ne présentent pas de caractère significatif.

D. RAPPORT D'AUDIT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU  
31 DECEMBRE 2024



# Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2024

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



## Groupe Airwell

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Airwell relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Carine Malval

**GROUPE AIRWELL SA**  
**10 RUE DU FORT DE SAINT-CYR**  
**78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

**Rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**Montants exprimés en EUR**

Les comptes annuels de la société Groupe AIRWELL se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan : 47 809 085 EUR
- Chiffre d'affaires HT : 48 866 394 EUR
- Résultat net comptable : - 1 803 483 EUR

## Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6

## Annexe

Règles et Méthodes Comptables	7
Immobilisations	9
Stocks, Créances, Affacturage, Capital Social	11
Provisions, Chiffre d'Affaires, Résultats financiers et exceptionnels	13
Autres infos diverses	15
Tableau des Immobilisations	17
Tableau des Amortissements	18
Tableau des Provisions et Dépréciations	19
Tableau des Créances et Dettes	20
Charges à payer, Charges et produits constatés d'avance et à recevoir	21
Tableau des filiales et participations	22

## Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	1 098 551	450 784	647 766	867 478
Frais de développement	178 126	3 062	175 064	
Concessions, brevets et droits similaires	1 052 370	427 515	624 855	480 777
Fonds commercial	500 000		500 000	500 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 852 018	562 923	1 289 095	1 108 722
Immobilisations en cours	5 460		5 460	39 060
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 239 120		5 239 120	4 828 976
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	974 770		974 770	1 433 410
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 900 415</b>	<b>1 444 285</b>	<b>9 456 130</b>	<b>9 258 423</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	17 754 043	1 003 065	16 750 978	14 415 424
Avances et acomptes versés sur commandes				34 323
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	13 949 071	212 991	13 736 080	17 823 578
Autres créances	5 597 893		5 597 893	2 740 317
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	298 480		298 480	2 361 323
(dont actions propres : 298 480)				
Disponibilités	1 542 181		1 542 181	907 327
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	307 588		307 588	208 251
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>39 449 257</b>	<b>1 216 056</b>	<b>38 233 200</b>	<b>38 490 545</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	119 755		119 755	942
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 469 426</b>	<b>2 660 341</b>	<b>47 809 085</b>	<b>47 749 910</b>

## Bilan Passif

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel ( dont versé : 304 177 )	304 177	304 177
Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 475 139	8 447 138
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	30 417	24 237
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	255 098	-150 259
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-1 803 483</b>	<b>411 537</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	237 164	173 267
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 498 512</b>	<b>9 210 098</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	317 313	218 601
Provisions pour charges	425 685	438 860
<b>PROVISIONS</b>	<b>742 998</b>	<b>657 461</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	5 111 252	5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 743 107	1 807 023
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 174 479	18 309 804
Dettes fiscales et sociales	2 260 799	1 923 552
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 270 581	10 835 975
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	6 951	
<b>DETTES</b>	<b>39 567 170</b>	<b>37 876 355</b>
Ecarts de conversion passif	405	5 996
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 809 085</b>	<b>47 749 910</b>

## Compte de Résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	29 198 632	19 258 189	48 456 822	63 102 856
Production vendue de biens				
Production vendue de services	76 802	332 771	409 572	434 281
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>29 275 434</b>	<b>19 590 960</b>	<b>48 866 394</b>	<b>63 537 137</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			487 225	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			484 598	109 339
Autres produits			183 561	39 762
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>50 001 778</b>	<b>63 686 239</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			34 598 758	41 678 472
Variation de stock (marchandises)			-3 047 501	2 225 480
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 587 909	9 298 108
Impôts, taxes et versements assimilés			287 360	199 512
Salaires et traitements			5 059 059	5 015 645
Charges sociales			2 381 597	2 317 141
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			691 195	396 223
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			380 503	326 510
Dotations aux provisions			317 203	131 172
Autres charges			603 021	657 073
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>50 839 105</b>	<b>62 245 338</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-837 327</b>	<b>1 440 900</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			53 152	52 298
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1	7 389
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>53 152</b>	<b>59 687</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			118 813	942
Intérêts et charges assimilées			836 422	916 094
Différences négatives de change			51 806	1 021
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 007 041</b>	<b>918 058</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-953 889</b>	<b>-858 370</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-1 791 216</b>	<b>582 529</b>

## Compte de Résultat

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55 739	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>55 739</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 849	100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	63 897	63 897
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>78 746</b>	<b>63 997</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-23 007</b>	<b>-63 997</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-10 740	108 995
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>50 110 668</b>	<b>63 745 927</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>51 914 152</b>	<b>63 334 389</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 803 483</b>	<b>411 537</b>

## **Groupe AIRWELL SA**

### **Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

#### **Montants exprimés en EUR**

Créée en 1947 en France, Airwell est une marque française référente du génie climatique et thermique. Sur un marché porté par la transition énergétique, la société ambitionne de devenir un des leaders en Europe, et un acteur incontournable des solutions climatiques et thermiques basées sur les besoins et usages, au niveau mondial avec une présence dans 80 pays.

#### **Evènements principaux**

L'année 2024 a été marquée par une conjoncture économique très difficile pour tous les acteurs du marché de la pompe à chaleur, avec un marché en Europe qui a enregistré une baisse des ventes significative.

Groupe Airwell affiche donc exceptionnellement et pour la première fois un repli de son chiffre d'Affaires par rapport à l'année précédente. (-23%).

Malgré ce contexte, plusieurs projets prometteurs ont vu le jour et contribuent au développement et à la transformation de la société.

Parmi ceux-ci, le lancement d'un projet de développement aux Antilles, avec 2 établissements secondaires. Un premier en Guadeloupe, déjà mis en place en 2023, et un second en Guyane créé en juin 2024. Suite aux délais nécessaires à l'installation et à l'approvisionnement de stock à partir de juin 2024, la commercialisation sur ces deux établissements n'a réellement démarré qu'en juillet 2024 et a montré des débuts encourageants.(2.9M€ de CA)

Par ailleurs, en février 2024, Groupe Airwell a pris une participation minoritaire de 13.04% pour une valeur de 300 144€ dans la société Synerpod ; Start Up innovante, basée à Nantes. Cette société créée en 2021 vise à massifier la rénovation énergétique de l'habitat collectif et individuel en précarité énergétique. Cette participation contribuera au développement de la filiale Airwell Industrie, usine à Brest acquise par le Groupe en juillet 2023.

Le Groupe a également créé deux nouvelles filiales au cours de la période. La filiale Airwell Italia, afin d'assurer plus facilement le service après ventes sur le territoire italien et la filiale Leezy, en mai 2024, avec pour objectif d'accroître la présence du groupe dans les projets de rénovation globale pour les particuliers.

## **Règles et méthodes comptables**

Les états financiers de Groupe Airwell SA ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par le Code de commerce et les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N2023-08 du 22/11/2023 modifiant le règlement de l'Autorité des normes comptables N2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan comptable général modifié et complété.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### **Continuité d'exploitation**

Malgré une activité 2024 ralentie et un résultat négatif, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause compte tenu :

- D'une croissance de l'activité significative prévue sur 2025
- D'un nouvel emprunt bancaire de 400 K€ souscrit en janvier 2025 et d'une facilité de caisse de 500 K€ (non tirée au 31/12/24)
- De l'encaissement de la subvention Ademe de 1,7 M€ en 2025 »

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Parmi ces immobilisations incorporelles, on note :

- Un fonds de commerce pour 500 000€. Cet actif a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, lequel a amené à ne pas déprécier.
- Des frais d'établissements pour 647 766€ nets, correspondant aux frais d'introduction en bourse amortis sur 5 ans
- Des logiciels acquis pour une valeur nette de 624 855€

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Aucune dépréciation n'a été constatée en 2024.

#### Amortissements :

Matériel de bureau	Mode linéaire	Durée : de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Mode linéaire	Durée : de 1 à 10 ans
Installations et agencements	Mode linéaire	Durée : 10 ans
R&D	Mode linéaire	Durée : 5 ans
Matériel de transport	Mode linéaire	Durée : 5 ans

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève à la date de clôture à 1 289 095€

## Immobilisations financières

### - Filiales et titres de participations

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (dépôts de garantie, prêts).

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres. Ils sont amortis sur 5 ans au prorata temporis par le biais d'amortissement dérogatoire.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les immobilisations financières sont liées aux filiales ci-dessous :

Airwell Academy SAS, au capital de 500 000€, détenue à 80%.

Airwell Industrie SAS, au capital de 500 000€, détenue à 100%

Airwell Italia SRL, au capital de 10 000€, détenue à 100%

Leezy SA, au capital de 100 000€, détenue à 100%

Synerpod, au capital de 21 000€, détenue à 13.04%

De plus, depuis 2023, les titres de la société Airwell Residential, à hauteur de 2 500 000€, sont détenus en fiducie. Un contrat de Fiducie a en effet été conclu au bénéfice de Delta Alternative Management, en garantie d'une émission obligataire émise par le Groupe Airwell et souscrite par le fonds « France Economie Réelle ». Le contrat de Fiducie a pour objet de transférer au fiduciaire Delta Alternative Management, la propriété des actifs fiduciaires en garantie du complet paiement et remboursement des dettes garanties. Cette sûreté est constituée par le transfert en pleine propriété des actifs fiduciaires par le constituant au fiduciaire qui les détiendra dans le patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

### - Dépôt et cautionnements

Les dépôts de garantie s'élèvent à 974 769€.

Ceux-ci se distinguent en :

- 825 351€ relatifs au contrat d'affacturage avec le Crédit-Mutuel Factoring, signé en janvier 2022.
- 99 520€ relatifs aux locaux
- 28 898€ relatifs aux véhicules de société
- 21 000€ relatifs à un prêt BPI de 400 000€

### Stocks

Stock de marchandises	17.754.043€
Dépréciation	- 1.003.065€

Les stocks sont évalués selon la méthode du Coût moyen pondéré.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dépréciation de 1 003 065 € est portée au bilan au 31.12.2024.

Cette dépréciation est notamment évaluée en tenant compte de l'ancienneté des produits et des statistiques de ventes des 12 derniers mois.

Entre autres, cela conduit à ce que les produits datant de moins d'un an ne soient pas dépréciés, et qu'un taux de dépréciation soit considéré sur les autres produits selon des tables de dépréciation définies.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les coûts liés à l'acheminement des marchandises.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sur les clients font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non- recouvrement.

Une dépréciation des comptes clients est portée au bilan pour une valeur de 212 991€.

### Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises non couvertes figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours en fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

Une provision pour risques de change de 119 755€ a été constatée dans les comptes en date de clôture.

Les dettes et créances en devises couvertes par des opérations de couverture à terme individualisées figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devise au taux de couverture est portée au bilan en « écart de conversion ».

Un écart de conversion passif a été constaté en date de clôture à hauteur de 405€ et un écart de conversion actif à hauteur de 119 755€.

### Affacturage

Un contrat d'affacturage a été mise en place avec Crédit Mutuel Factoring en janvier 2022 – Le montant des créances cédées s'élève à 10.397.523€

### Capital Social

Le capital social en date de clôture s'élève à 304.177.10€ et est composé de 6.083.542 actions de 0.05 euros chacune.

### Table de Capitalisation au 31 12 2024 :

<i>Actionnaire</i>	<i># actions</i>	<i>% du capital</i>
Marvik Holding SAS	3 803 931	62,53%
Marvik Holding SAS Porteur	20 000	0,33%
TIND Asset Management	468 136	7,70%
Public Norway	1 256 754	20,66%
Autodétention	16 082	0,26%
Management	14 104	0,23%
Public	504 535	8,29%
<b>Total</b>	<b>6 083 542</b>	<b>100%</b>

**Provisions pour risques et charges**

Provision pour risques	197 558€
Provision départs en retraite	425 685€
Provision pour risque de change	119 755€

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources, sans contrepartie équivalente.

La provision pour risques correspond exclusivement à la garantie clients. Celle-ci est calculée sur un pourcentage des ventes, déterminé selon l'historique des couts de garantie.

Les provisions pour charges correspondent essentiellement à la provision indemnités départ à la retraite.

Ils sont évalués en conformité avec les dernières évolutions législatives. Le calcul des engagements est effectué par un actuaire indépendant en application de la méthode actuarielle.

Les principales données actuarielles sont les suivantes :

- taux annuel d'actualisation de 3.4%
- taux d'évolution du salaire moyen entre 2% et 3.5% selon les catégories
- taux de turnover du personnel variant entre 1% et 12% avec l'âge et la catégorie professionnelle

**Autres dettes**

Le montant des autres dettes à hauteur de 11 270 581€ est composé des éléments suivants :

• Créances clients cédées au factor	10 397 523€
• Avoirs à établir	615 140€
• Participations publicitaires	217 727€
• Compte courants	40 191€

**Ventilation du Chiffre d'Affaires**

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente de pompes à chaleur air/eau et pompes à chaleur air/air.

Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction des incoterms FOB (Free on board) à l'export et DPU (Rendu au lieu de destination) en métropole.

Chiffre d'Affaires France : 29 275 434€

Chiffre d'Affaires autres pays : 19 590 960€

### Résultat financier

<i>Produits financiers :</i>	53 152 €
<i>Charges financières :</i>	
Intérêts Emprunts Obligataires	492 469€
Intérêts Factor	327 631€
Risque perte de change	118 813€
Divers autres	68 128 €
Résultat financier :	- 953 889€

### Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Les valeurs comptables et produits de cessions d'éléments d'actifs immobilisés, les amortissements dérogatoires et exceptionnels sur immobilisations, les amendes et pénalités sont regroupées dans le résultat exceptionnel.

Au titre de la période, une charge exceptionnelle de 78 745€ essentiellement relative aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition des titres de Airwell Residential ainsi que la charge relative à un litige client sur exercice antérieur ont été reconnues.

### Impôt sur les bénéfices

Le montant du déficit fiscal généré par le résultat négatif s'élève à 1 850 641€.

L'impôt constaté d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Provision pour indemnité fin de carrière	119 645€
Remboursement IS exercice antérieur	<u>10 739€</u>

### **Engagements financiers non-inscrits au bilan**

Néant

### **Effectifs**

L'effectif moyen de la société sur l'année 2024 est de 84.69 personnes.

Il se décompose comme suit :

Cadres : 52.23

Non cadres : 32.46

### **Rémunération des dirigeants**

Cette mention n'est pas portée car elle reviendrait à fournir une rémunération individuelle.

### **Honoraires du commissaire aux comptes**

Au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 55K€

### **Parties liées**

Des conventions cadre existent entre les parties afin de justifier les transactions entre les parties liées.

Il n'existe pas de convention avec des parties liées qui ne serait pas conclu à des conditions normales de marché.

### **Exemption d'établissement de comptes consolidés**

La société est détenue à 66% par la société MARVIK Holding Sarl (82 Avenue de Versailles 92500 Rueil-Malmaison) et est intégrée globalement dans ses comptes consolidés. Conformément à l'article L233-17 et à l'article R233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. Cependant, des comptes consolidés sont établis en référentiel comptable français de façon volontaire afin d'informer les parties prenantes sur la situation financière, le patrimoine et la performance du sous-groupe Groupe Airwell.

### **Evènements Post-Clôture**

La société a obtenu un emprunt de 400K auprès de la Société Générale afin de financer son développement.

Dans le cadre du développement d'une brique digitale associée à la conception par la filiale Airwell Industrie d'une pompe à chaleur innovante à faible potentiel de réchauffement planétaire, une subvention a été obtenue d'un montant de 521 973€ ainsi qu'une avance remboursable de 347 982€ , soit un financement total de 869 955€. Un montant équivalent a également été octroyé à la filiale Airwell Industrie pour le développement de la PAC.

## **Immobilisations**

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	1 098 550		178 128
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	1 151 186		402 864
Terrains			
		<b>Dont composants</b>	
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	1 188 520		66 333
Matériel de transport	7 500		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	264 822		324 843
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	39 060		
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 499 902</b>		<b>391 175</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 828 976		410 144
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 433 410		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>6 262 386</b>		<b>410 144</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 012 026</b>		<b>1 382 309</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>		-1	1 276 677	
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>		1 679	1 552 370	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			1 254 853	
Matériel de transport			7 500	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		-1	589 665	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		33 600	5 460	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>33 599</b>	<b>1 857 478</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			5 239 120	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		458 640	974 770	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>458 640</b>	<b>6 213 890</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>493 918</b>	<b>10 900 415</b>	

## Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	231 072	222 774		453 847
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	170 409	257 619	512	427 515
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>401 481</b>	<b>480 393</b>	<b>512</b>	<b>881 362</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers	272 904	122 855		395 759
Matériel de transport	403	1 500		1 903
Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 813	86 448	-1	165 261
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>352 120</b>	<b>210 802</b>	<b>-1</b>	<b>562 923</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>753 602</b>	<b>691 195</b>	<b>511</b>	<b>1 444 285</b>

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
<b>INCORPOREL.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
Acquis. titre	63 897						63 897
<b>TOTAL</b>	<b>63 897</b>						<b>63 897</b>

## Provisions et Dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	173 267	63 897		237 164
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>173 267</b>	<b>63 897</b>		<b>237 164</b>
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients	217 659		20 101	197 558
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	942	118 813		119 755
Provisions pour pensions, obligations similaires	438 860	73 507	86 682	425 685
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>657 461</b>	<b>192 320</b>	<b>106 783</b>	<b>742 998</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	659 727	343 338	-1	1 003 065
Dépréciations comptes clients	103 332	195 829	86 170	212 991
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>763 059</b>	<b>539 167</b>	<b>86 169</b>	<b>1 216 056</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 593 787</b>	<b>795 384</b>	<b>192 952</b>	<b>2 196 218</b>
Dotations et reprises d'exploitation		612 674	192 952	
Dotations et reprises financières		118 813		
Dotations et reprises exceptionnelles		63 897		

## Créances et Dettes

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	974 770	835 672	139 098	
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	13 949 071	13 808 215	140 856	
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	500		500	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	13 186	13 186		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	285 488	285 488		
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	558 323	558 323		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	15 854	15 854		
Groupe et associés	2 124 893	2 124 893		
Débiteurs divers	2 599 649	2 599 649		
Charges constatées d'avance	307 588	307 588		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 829 322</b>	<b>20 548 868</b>	<b>280 454</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'1 an,-5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	5 111 252	111 252	5 000 000	
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 743 107	627 411	1 115 696	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 174 479	19 174 479		
Personnel et comptes rattachés	854 342	854 342		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	752 643	752 643		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	596 549	596 549		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	57 265	57 265		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 986	13 986		
Autres dettes	11 256 595	11 256 595		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	6 951	6 951		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 567 170</b>	<b>33 451 474</b>	<b>6 115 696</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	632 941			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	585 605			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

## Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
<b>CHARGES A PAYER</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>				
168800	Intérêts Courus	111 252,00	111 250,00	2,00
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>		<b>111 252,00</b>	<b>111 250,00</b>	<b>2,00</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>				
408100	Fournisseurs - Factures non parvenu	1 154 247,92	2 997 003,28	-1 842 755,36
408200	Fournisseurs - Factures non parvenu	1 179 401,93	727 620,89	451 781,04
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>		<b>2 333 649,85</b>	<b>3 724 624,17</b>	<b>-1 390 974,32</b>
<b>AUTRES DETTES</b>				
419800	Avoir à établir BFA France	505 274,30	634 323,02	-129 048,72
419801	Avoir à établir BFA Export	110 637,00	115 541,00	-4 904,00
419890	Avoir à établir	-771,32		-771,32
468100	Part. publicitaire France	40 016,82	104 584,41	-64 567,59
468101	Part. publicitaire Export	177 710,00	267 620,05	-89 910,05
468600	Divers - Charges à payer	0,01	0,01	
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>		<b>832 866,81</b>	<b>1 122 068,49</b>	<b>-289 201,68</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>				
428200	Personnel - Dettes provisionnées po	566 868,00	497 622,00	69 246,00
428600	Provisions Parts Variables	286 533,00	396 903,00	-110 370,00
438200	Provisions charges sur CP / CET	264 514,00	248 811,00	15 703,00
438300	Contribution C3S	33 333,32		33 333,32
438600	Provisions Charges soc Parts Variab	131 638,00	198 451,00	-66 813,00
448100	TVS	18 015,28	8 169,67	9 845,61
448300	CVAE	-15 854,02	-10 487,00	-5 367,02
<b>TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		<b>1 285 047,58</b>	<b>1 339 469,67</b>	<b>-54 422,09</b>
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>		<b>4 562 816,24</b>	<b>6 297 412,33</b>	<b>-1 734 596,09</b>

### Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>				
488100	Charges constatées d'avance	307 587,98	208 251,00	99 336,98
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>307 587,98</b>	<b>208 251,00</b>	<b>99 336,98</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>				
487100	Produits constatés d'avance	-6 951,21	40 000,00	-46 951,21
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		<b>-6 951,21</b>	<b>40 000,00</b>	<b>-46 951,21</b>

### Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>				
<b>AUTRES CREANCES</b>				
409800	Fournisseurs - Rabais,remises,rist.	1 329 162,53	4 005,00	1 325 157,53
468700	Divers - Produits à recevoir	200 000,00		200 000,00
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>		<b>1 529 162,53</b>	<b>4 005,00</b>	<b>1 525 157,53</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>1 529 162,53</b>	<b>4 005,00</b>	<b>1 525 157,53</b>

Les avoirs à recevoir des fournisseurs correspondent à des bonus de fin d'année, et les produits à recevoir correspondent à une subvention, perçue en 2025.

## Tableau des Filiales et Participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. Brute Titres Val. Nette des titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
Airwell Academy 78 180 Montigny Le Bretonneux	500 -741 498	80%	400 400	780 721	124 391 -289 167
Airwell Industrie 29 860 Plabennec	500 000 -915 251	100%	500 000 500 000	1 112 852	1 696 843 -1 187 215
Leezy 78 180 Montigny Le Bretonneux	100 000 -206 918	100%	100 000 100 000	156 514	0 -306 918
Airwell Italia Italie	10 000 5 858	100%	10 000 10 000	0	2 642 -4 142
Synerpod 44 230 Saint Sébastien sur Loire	21 000	13,04%	2 738 2 738	0	

Comme mentionné dans le paragraphe Titres de participations et filiales, les titres d'Airwell Residential sont, depuis 2023, détenus à hauteur de 2 500 000 € en fiducie et sont donc transférés au patrimoine fiduciaire au profit du bénéficiaire.

### Intégration Fiscale

Les sociétés intégrées fiscalement à la date de clôture sont Airwell Residential, Groupe Airwell et Airwell Industrie.

En 2024, les sociétés concernées n'auraient pas eu à supporter d'impôts sans cette intégration, du fait des déficits reportables et des résultats déficitaires.

E. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES AU  
31 DECEMBRE 2024



## **Groupe Airwell**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2024

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG et Autres



## Groupe Airwell

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Airwell,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malval', written over a horizontal line.

Carine Malval